

Financer durablement les services d'eau potable; approches et retours d'expériences

Compte-rendu de l'atelier

Le 7 juillet 2026 – Hôtel de Métropole de Lyon



Contexte :

Le Fonds Eau de la Métropole de Lyon soutient des initiatives internationales visant à mettre en place des services d'accès à l'eau potable et à l'assainissement durables et pérennes. Dans un contexte marqué par le changement climatique, la croissance démographique et l'augmentation des besoins en services essentiels, la question de la viabilité financière des services d'eau, en particulier en zones rurales et dans les petits centres, constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les collectivités locales, les bailleurs de fonds, et les porteurs de projet.

La durabilité des services d'eau ne peut reposer uniquement sur les infrastructures ; elle nécessite une approche globale intégrant les dimensions techniques, institutionnelles, sociales, environnementales et économiques. Les limites du modèle traditionnel selon lequel « l'eau paie l'eau » apparaissent particulièrement marquées dans les contextes ruraux, où les faibles densités de population, les coûts d'exploitation élevés et la vulnérabilité économique des ménages rendent difficile l'autofinancement intégral des services.

Dans cette perspective, l'atelier vise à favoriser les échanges entre acteurs autour des principaux leviers permettant de renforcer la viabilité économique des services d'eau potable. Les discussions porteront notamment sur la maîtrise des coûts d'exploitation et le choix de technologies adaptées. Elles aborderont également la professionnalisation des opérateurs, la mutualisation des services, ainsi que les enjeux de gouvernance et de péréquation territoriale. Une attention particulière sera également accordée aux innovations favorisant l'amélioration du recouvrement des recettes et le suivi technique et financier des services (STEFI).

Objectifs

- Approfondir les notions clés, afin de consolider les connaissances des participants sur les conditions nécessaires à la pérennité économique des services d'eau potable.
- Identifier les principaux facteurs influençant la soutenabilité financière des services d'eau et en discuter des implications concrètes sur le terrain.
- Permettre aux participants de s'approprier des méthodes et des outils pratiques facilitant la planification, le suivi l'évaluation et l'amélioration des performances économiques des services d'eau.
- Créer un espace de dialogue entre les acteurs pour partager des retours d'expériences, des bonnes pratiques et des difficultés rencontrées.

Présentation du Bilan 2025 du Fond Eau de Lyon *Témoignage de Karine Blanc*

Mme Karine Blanc a présenté le bilan de l'année 2025 du Fonds Eau de Lyon. Ce temps d'échange a permis à tous les participants de prendre connaissance des chiffres clés, notamment le nombre de projets financés et les résultats obtenus. Pour plus de détails, vous pouvez consulter l'intégralité de la présentation

[Vous trouverez la présentation du Bilan 2025 du Fond Eau depuis ce lien](#)

Par ailleurs, elle a présenté le calendrier prévisionnel de l'appel à projets du Fonds Eau pour l'année 2027. Pour rappel, l'appel à projets est clos pour l'année 2026.

Date limite du dépôt de dossier	Commissions : COTECH et COPIL
Janvier 2027	Mars/avril 2027
Avril 2027	Juin 2027
Juin 2027	Septembre 2027

Le dépôt des nouveaux dossiers ne se fera qu'à partir du 1er janvier 2027.

Échanges :

1/ Vous avez présenté les pays éligibles au Fonds Eau. Est-ce que ce sont des pays avec lesquels vous avez déjà travaillé ?

Réponse :

Oui pour la plupart, ce sont des pays avec lesquels nous avons déjà travaillé à l'exception de la Birmanie, de Djibouti et des Comores où aucun projet n'a encore été financé dans ces pays.. Ce sont les pays en vert et en bleu sur la carte qui sont éligibles au Fonds Eau.

2/ Pouvez-vous nous indiquer le nom de l' élu de la Métropole en charge du Fond Eau ?

Réponse :

Il s'agit de M. Olivier Araujo, maire de Charly. Il est en charge de la délégation relations internationales et tourisme à la Métropole de Lyon. C'est le nouveau vice-président du Fond Eau, qui prend la suite de Mme Duvivier.

Contexte et cadrage du sujet abordé, pS-Eau *Témoignage d'Ana Sanchez*

Un service d'eau durable doit assurer un accès fiable, sûr, équitable et abordable à l'eau potable pour les générations présentes et futures, sans discriminer les plus vulnérables ni mettre en danger la santé publique. Sa viabilité financière repose sur sa capacité à couvrir de manière autonome l'intégralité des charges courantes d'exploitation ainsi que les coûts d'amortissement, nécessaires pour constituer des provisions destinées aux réparations lourdes et aux extensions de réseau. Pour y parvenir, il est indispensable de rompre avec la dépendance aux aides financières ponctuelles et de tarifier l'eau en fonction des réalités socio-économiques locales, par exemple en mettant en place une tarification sociale.

Sur le plan technique, l'enjeu majeur consiste à passer d'une maintenance curative (interventions en urgence lors des pannes) à une maintenance préventive basée sur des vérifications régulières, ce qui permet de préserver durablement les infrastructures. La durabilité technique commence dès la conception du projet : des ouvrages de mauvaise qualité ou inadaptés au contexte entraînent des coûts d'exploitation trop lourds. Pour garantir la continuité du service, les projets doivent s'appuyer sur un diagnostic exhaustif des besoins, intégrer les compétences des techniciens locaux et sécuriser une filière locale d'approvisionnement en pièces détachées.

Enfin, la durabilité est intrinsèquement liée à la gouvernance locale et à la clarification des rôles entre la maîtrise d'ouvrage, l'opérateur et les usagers. Qu'il s'agisse d'une gestion communautaire, municipale ou déléguée au secteur privé, le modèle doit être inclusif, transparent et adapté à la législation du pays. Le succès d'un programme ne se mesure pas au nombre d'ouvrages construits, mais à l'accompagnement dans le temps de la maîtrise d'ouvrage locale (souvent les communes dans le cadre de la décentralisation) et à la restitution transparente des comptes d'exploitation, essentielle pour obtenir la confiance des usagers et leur volonté de payer.

Le pS-Eau est à votre écoute pour vous accompagner dans le montage de vos projets : ana.sanchez@pseau.org et également si vous souhaitez contacter un partenaire ayant participé à la réunion, n'hésitez pas à nous solliciter.

[Vous trouverez la présentation complète du pS-Eau depuis ce lien](#)

Retour d'expériences sur le projet Missahomé, au Togo, par l'association Electriciens Sans Frontières *Témoignage de Patrick Sambarino*

Le projet d'amélioration de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'électricité renouvelable dans le village de Missahomé, au Togo, mené par l'ONG Electriciens sans frontières en partenariat avec Alaric Togo, place la durabilité au cœur de son approche. Ce retour d'expérience met en avant plusieurs leviers essentiels pour garantir la pérennité des installations :

- Un modèle énergétique durable : L'utilisation de l'énergie solaire pour le pompage des deux forages et l'électrification des bâtiments scolaires assure une autonomie énergétique propre et à faible coût d'exploitation.
- Une gestion locale structurée : La restructuration du Comité Local de Gestion (CLG) et l'introduction d'un modèle de vente de l'eau au volume visent à professionnaliser le service et à sécuriser les recettes nécessaires à l'entretien du réseau (château d'eau, bornes fontaines, sanitaires).

- Un impact socio-économique ancré : En créant cinq emplois locaux et en faisant chuter les maladies hydriques, le projet renforce la résilience de la communauté et l'appropriation des infrastructures par les villageois.
- Des perspectives de consolidation à long terme : L'audit indépendant souligne que la durabilité du service sur 10 ans dépendra de la consolidation du rôle de la commune d'Agou 1. Il préconise notamment d'évoluer vers une délégation de service public (DSP) pour surmonter les fragilités financières actuelles et garantir une autonomisation totale.

[Vous trouverez la présentation complète d'ESF depuis ce lien](#)

Échanges :

1) Quelle est l'importance de ce village en termes de population ? Quel y est le niveau d'instruction et y a-t-il des cadres ?

Le village compte aujourd'hui environ 3 500 habitants. Nous avons la chance que le président du CLG soit un ingénieur qui n'habite pas dans le village, mais qui en est originaire et qui y revient toutes les semaines. Les enseignants et le directeur de l'école ont un bon niveau et parlent bien français. Pour le reste de la population, le niveau global n'est pas élevé, mais des personnes motivées, présentant un certain potentiel, ont été repérées et accompagnées afin d'être formées comme techniciens.

2) Faites-vous un contrôle local de la qualité de l'eau avant le contrôle annuel ? Comment est-il réalisé ? Chez nous, en Mauritanie, sur des forages à 80 mètres, l'eau est considérée comme potable sans contrôle annuel en laboratoire.

Nous attachons une importance particulière aux contrôles. La qualité physico-chimique initiale est généralement bonne et évolue peu en raison de la profondeur du forage. Pour le suivi bactériologique, nous utilisons des languettes de test. Nous apprenons aux habitants à prélever l'eau correctement (sans y mettre les mains), puis ils y plongent la languette. Si le test reste jaune après 24 heures, l'eau est considérée comme conforme. S'il vire au noir ou au marron très foncé, un second essai est réalisé, ce qui justifie alors un contrôle approfondi en laboratoire.

3) Le jumelage avec Dardilly existe depuis 35 ans avec de nombreux projets de ce type en Mauritanie et davantage des branchements privés. Vous parlez beaucoup de bornes-fontaines ; cela signifie-t-il qu'il n'y a pas de branchements particuliers aujourd'hui, malgré la concurrence du forage de l'État situé juste à côté ? Est-ce un sujet de préoccupation pour vous ?

Le véritable problème réside dans le coût et le paiement de l'eau : si les usagers peuvent avoir accès à de l'eau gratuite (comme sur le forage de l'État, qui n'est pas équipé d'un compteur), ils ne paieront pas, ce qui pose la question de la maintenance de ces installations. Concernant les branchements privés, nous avons reçu plusieurs demandes (notamment de personnes vivant à Lomé et possédant une concession dans le village, ou encore du curé de la paroisse), mais nous avons volontairement refusé, car notre association, ESF, ne réalise que des équipements publics. Désormais, le réseau le permettant, la décision d'autoriser des branchements privés appartient entièrement à la commune, qui pourrait d'ailleurs presque les autofinancer.

4) Vous parlez de la qualité de l'eau. Faites-vous un traitement de l'eau avant sa distribution pour l'eau potable ? De qui est-ce la responsabilité ?

Pas dans ce village précis, car l'eau y est globalement de très bonne qualité. En revanche, nous le faisons dans d'autres villages aux alentours, principalement par chloration ou à l'aide de lampes UV. Au départ, notre association étudie et installe le système afin d'en montrer le fonctionnement, puis la gestion est progressivement transférée aux acteurs locaux. Par exemple, dans d'autres localités, un contrat de maintenance spécialisé a été mis en place pour assurer le suivi des stations UV des dispensaires et des écoles.

5) Vous êtes passés de 163 à 17 cas de maladies hydriques depuis 2018. Existe-t-il un dispensaire ou un centre de santé dans le village avec lequel vous vous coordonnez ?

Lors de notre arrivée, les habitants avaient demandé la création d'un dispensaire officiel. Les autorités ont refusé, car il en existe déjà un à deux kilomètres du village. Cependant, un professionnel de santé privé (une infirmière, assistée d'un aide-soignant) assure sur place les consultations courantes, hors accouchements. C'est sur son registre qu'Édouard (évaluateur du pS-Eau pour la mission du Fonds Eau) a pu s'appuyer pour suivre l'évolution des chiffres. L'accès à l'eau et à l'assainissement a considérablement réduit les maladies hydriques.

6) Merci pour votre présentation et pour tout ce que vous faites à travers le monde en faveur de la réduction des inégalités sociales et territoriales. Ma question concerne le suivi-évaluation. Vous avez cité une partie du rapport d'évaluation. Comme nous le savons, le suivi-évaluation répond à un besoin de démarche qualité tout au long du cycle d'un projet. Je voudrais donc savoir si, lors de la planification de votre projet, une évaluation était prévue. Si oui, laquelle ? D'où provenait son financement ? Et comment avez-vous recruté le consultant ?

De manière générale, dans les projets d'ESF, nous réalisons le plus souvent une évaluation indépendante ou une auto-évaluation sur d'autres missions. Même si le Fonds Eau ne l'imposait pas au départ, nous l'avions budgétisée et anticipée dans notre proposition de projet, avec un bilan prévu un an après la mise en service. Nous avons recruté un consultant indépendant basé à Ouagadougou (Burkina Faso), associé à un consultant français. Par ailleurs, trois ans plus tard, ce projet a été sélectionné par le Fonds Eau pour faire l'objet d'une évaluation globale, dont la restitution a eu lieu il y a quelques mois. Les recommandations issues de ces évaluations, notamment celles du pS-Eau, alimentent directement nos réflexions et nos perspectives pour les futurs projets.

7) Vous avez abordé la question essentielle de la tarification, qui pose problème dans de nombreux contextes. Mais concernant vos installations, avez-vous souscrit une assurance, compte tenu de l'importance des investissements réalisés ? Et cette assurance prend-elle en compte les risques climatiques, sachant que de nombreux événements climatiques affectent la zone où vous intervenez ?

Non, nous ne disposons pas d'une assurance spécifique. Nous misons avant tout sur la qualité de la conception afin que les ouvrages résistent aux aléas. Nous privilégions autant que possible des matériaux disponibles localement (à Lomé ou dans la région), afin de limiter les importations. Par ailleurs, nous assurons un suivi pendant plusieurs années avec les équipes techniques de l'association. Cela nous permet d'identifier les éventuels problèmes spécifiques et, avec nos ingénieurs spécialisés dans le domaine de l'eau, d'y apporter des solutions, soit dans le cadre de la pérennisation des ouvrages, soit pour améliorer les projets réalisés à proximité.

Vidéo : Modalités de paiement du service de gestion des infrastructures d'eau potable, à Madagascar *Echanges avec Damien Duportail Interaide*

Vidéo – Modalités de paiement du service de gestion des infrastructures d'eau potable à Madagascar : cette vidéo présente les systèmes de paiement mis en place par l'ONG Soakoja pour assurer la pérennité des services d'eau potable en milieu rural : un paiement forfaitaire annuel pour les bornes-fontaines et une tarification volumétrique basée sur la consommation pour les kiosques et les branchements individuels ou institutionnels. <https://reseau-pratiques.org/video-modalites-de-paiement-du-service-de-gestion-des-infrastructures-deau-potable-a-madagascar/>

Échanges :

1) Dans le système de paiement forfaitaire, comment s'assure-t-on qu'il n'y ait pas de surconsommation d'eau ?

Le système forfaitaire s'applique principalement à des points d'eau publics (pompes à motricité humaine ou petites adductions gravitaires avec bornes-fontaines) situés au centre des villages. La régulation se fait naturellement par la file d'attente et par des horaires de puisage mis en place par les villageois eux-mêmes. L'eau provient généralement de captages de sources qui alimentent des citernes. Bien que le changement climatique pose des questions pour l'avenir, les sources captées ont un débit suffisant tout au long de l'année. En cas de forte consommation exceptionnelle (comme lors d'une fête), la citerne peut se vider temporairement et les usagers doivent attendre. De même, en période d'étiage (baisse du débit de la source), des règles locales sont instaurées, par exemple en limitant le puisage à un seul bidon par famille à la fois afin de garantir l'équité.

2) Qui définit les critères socio-économiques pour l'attribution du tarif social : l'ONG Soakoja ou la commune ?

Le processus est concerté et s'inscrit dans l'accompagnement du projet car les communes ne sont pas spontanément orientées vers la notion de tarif social. Dans la phase préparatoire, un travail d'animation est mené par Soakoja et Inter Aide (le maître d'œuvre). Des enquêtes sont d'abord réalisées avec des acteurs locaux afin d'analyser les conditions d'habitat des ménages selon des critères simples. Ensuite, une liste de bénéficiaires potentiels est établie par la commune ou le chef de quartier. Enfin, cette liste est affinée et validée avec les kiosquiers, qui repèrent sur le terrain les ménages ne venant pas régulièrement acheter de l'eau faute de moyens. Ce dispositif n'est donc pas toujours facile à défendre, y compris auprès des autorités communales.

3) Y a-t-il une transparence vis-à-vis de la communauté concernant ce tarif social, et comment est-il perçu ?

Oui, le processus est transparent, mais il n'est pas toujours bien accepté par la population. Des réactions d'incompréhension surviennent parfois de la part des voisins ou de certains kiosquiers (« Pourquoi paie-t-il moins que moi ? », « Ils n'ont qu'à travailler. »). Bien que le concept de tarif social puisse sembler logique en Europe, même si je ne suis pas sûr que, politiquement, tout le monde soit d'accord avec cela, dans une société comme celle de Madagascar, c'est un peu la même chose. Nous sommes transparents, mais ce n'est pas forcément toujours accepté.

4) Quelle est la capacité des réservoirs et le système permet-il de couvrir les besoins en cas de pluie ou de manque d'ensoleillement ?

Les systèmes installés ici n'utilisent pas le pompage solaire, mais fonctionnent par gravité (sources situées en amont) ou par pompage manuel (nappes peu profondes). Inter Aide privilégie ces solutions simples, car elles facilitent grandement la maintenance à long terme par les communautés. Concernant la capacité des réservoirs, il n'y a pas de taille unique : le dimensionnement est calculé au cas par cas (péréquation) en croisant le débit de la source en saison sèche et les besoins de la population. Le réservoir est calibré pour se remplir au maximum en dix heures durant la nuit, lorsqu'il n'y a pas de puisage.

5) Existe-t-il un tarif national fixé par l'État pour l'eau, et les prix diffèrent-ils selon que le réseau soit gravitaire ou par pompage ?

En zone rurale, il n'existe pas de tarif fixé par l'État. En milieu urbain, le tarif est fixé par la compagnie nationale d'électricité et d'eau (JIRAMA). Cela crée d'ailleurs un paradoxe : le tarif au mètre cube pour un branchement privé en ville est bien moins élevé que le prix au bidon payé par les citoyens pauvres qui n'ont pas d'accès direct et se fournissent aux bornes-fontaines.

Dans les projets ruraux présentés, le prix volumétrique est aligné sur le marché (entre 100 et 150 ariary le bidon, soit environ 5 centimes d'euro). Pour le système forfaitaire, privilégié dans les zones rurales les plus enclavées, le tarif dépend du type d'ouvrage : il est de 300 000 ariary par borne-fontaine et par an pour les pompes manuelles, et de 200 000 ariary par an pour les adductions gravitaires.

L'équilibre financier reste difficile à résoudre. Si les contributions des usagers couvrent les opérations courantes et la maintenance préventive de base, elles ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des coûts du service à l'échelle du réseau. Le film réalisé dans le cadre du projet sur le paiement vise précisément à sensibiliser et à convaincre les populations rurales de l'intérêt et de la nécessité de payer pour ce service.

6) Quelle est la taille des plus petits projets en milieu rural isolé ?

Les plus petits projets concernent des villages de l'ordre de 100 à 150 habitants. Ces localités sont équipées d'une borne-fontaine publique unique ou d'une pompe à motricité humaine et fonctionnent systématiquement au forfait afin d'éviter des coûts de suivi avec un paiement au volume qui sont trop élevés dans des petits villages. Une péréquation est mise en œuvre au sein d'une même commune entre les gros et les petits projets afin de n'exclure aucun village, même si certains villages très isolés (notamment en zone côtière) peuvent se trouver à quatre ou cinq heures de marche du centre de la commune.

7) Et là, vous êtes en forfaitaire ou en volumétrique ?

Là, nous sommes systématiquement en forfaitaire. Le suivi en volumétrique coûterait plus cher que les coûts d'exploitation qu'il permettrait de couvrir via les recettes.

Le branchement privé est souvent perçu comme la panacée pour financer le service, mais sa rentabilité dépend des volumes consommés. Si les usagers consomment moins d'un mètre cube par mois (en raison de leurs habitudes ou de l'utilisation de l'eau de pluie), le coût de la gestion (relevé de compteur, facturation, suivi) devient supérieur à ce que le branchement rapporte. C'est par exemple le cas de

personnes résidant en ville qui installent un branchement dans leur village pour leur confort lors de leurs vacances (deux fois par an) : cela génère très peu de recettes, mais s'avère coûteux à entretenir pour le gestionnaire.

8) Et en termes de volume d'eau quotidien par personne dans ce type de village, vous êtes à combien ?

Dans ce type de village, la consommation est comprise entre 6 et une quinzaine de litres par personne et par jour. Ce n'est pas énorme. Cela étant, on peut avoir de gros consommateurs, par exemple des personnes qui possèdent des élevages de porcs ou d'autres activités nécessitant davantage d'eau. Mais, dans les habitudes, la consommation moyenne dépasse rarement une quinzaine de litres par personne et par jour.

9) Quel est le taux de recouvrement moyen sur ces différents types de systèmes ?

Le taux de recouvrement est très proche de 100 %. Cela s'explique par une règle stricte : l'eau est coupée si la communauté ou l'usager ne paie pas. Le forfait étant prépayé, cette approche responsabilise les usagers sur le fait que, si l'accès à la ressource naturelle est un droit, le service technique permettant de l'amener à proximité a un coût. Les coupures d'eau sont rares et durent rarement plus d'une semaine, car elles incitent immédiatement les villageois à se mobiliser pour régulariser les paiements.

Retour d'expérience sur un outil de suivi de la gestion du service d'eau présenté par l'Association pour le Développement de Timbi-Touni (Guinée) ADTTF *Témoignage de Abdoulaye bah et Mamadou Tahirou*

AEPCConnect est une solution numérique développée par TCM SARL (startup guinéenne) en partenariat avec l'ADTTF, HAMAP-Humanitaire et des acteurs guinéens pour améliorer la gestion des services d'alimentation en eau potable en milieu rural. Dans le modèle de gouvernance mis en œuvre en Guinée, la commune est maître d'ouvrage, l'UGSPE (Unité de Gestion du Service Public de l'Eau) assure l'exploitation du service et le SNAPE exerce un rôle de régulation et de contrôle. La plateforme AEPCConnect permet de centraliser la gestion des abonnés, le suivi des compteurs, la facturation, les paiements, la comptabilité, la maintenance et le reporting, tout en répondant aux exigences de suivi des autorités. À travers les exemples des réseaux de Pella Bantan et de Timbi Touni, la présentation met en évidence les bénéfices de la digitalisation sur la qualité du service, la transparence financière, le suivi des performances et le taux de recouvrement, tout en montrant la capacité de l'outil à s'adapter à des réseaux de tailles variées et à accompagner leur développement.

[Vous trouverez la présentation complète d'ADTTF depuis ce lien](#)

1 Échanges

1) Combien coûte l'outil par rapport au coût d'exploitation global (une idée du pourcentage) ?

Il faut compter autour de 10 à 15 % des recettes pour disposer de cet outil. Le plus important n'est pas son coût, mais plutôt ce qu'il rapporte. Il y a un coût de licence et un coût de mise en place, qui sont des coûts fixes, auxquels s'ajoutent les coûts de formation. Pour le reste, les dépenses sont vraiment dérisoires et sont rentabilisées sur le long terme.

2) Puisqu'il s'agit d'une interface connectée qui demande des forages d'un certain standard (avec électricité, connexion internet et de nombreux indicateurs), disposez-vous d'un cahier des charges de l'équipement minimum pour équiper un forage avec cette application ? Qui est responsable des investissements permettant de déployer l'application pour la gestion du forage ? J'imagine que vos clients sont des communes ou des gestionnaires de forages, selon les politiques des pays.

Le logiciel peut être installé même pour une simple pompe à motricité humaine (PMH). Ce n'est pas lié à la taille de l'installation, mais plutôt à l'organisation que l'on souhaite mettre en place. On peut appliquer cette solution aux kiosques ou aux modèles présentés par Inter Aide ou Électriciens Sans Frontières. L'objectif est simplement de dématérialiser la gestion. Le coût ne dépend donc pas de la taille de la commune.

Techniquement, le logiciel requiert un accès à internet, car il ne fonctionne pas hors ligne. En revanche, il n'est pas directement connecté aux infrastructures : les index sont relevés manuellement par un agent sur le terrain.

Concernant le coût, lorsque j'accompagne des associations ou que je dépose des projets, nous intégrons systématiquement ces frais dans le budget consacré à la mise en place de l'outil de gestion.

3) Je vous félicite, je suis impressionnée par cette présentation qui allie nouvelles technologies et progrès. Pour aller un peu plus loin : quelles sont les retombées concrètes sur le terrain en matière de développement (éducation des filles, indicateurs de développement) ? Engrangez-vous des bénéfices que vous réinvestissez ? Peut-on faire appel à vous ?

Merci pour ces compliments. La gestion de l'eau repose entièrement sur les ressources locales. Nous avons évoqué un assistant d'exploitation formé localement qui utilise l'outil. Le développement informatique et le paramétrage sont assurés par l'entreprise, mais l'utilisation quotidienne est locale.

À Timbimadina, c'est une jeune femme formée qui contrôle toute l'exploitation, le travail des releveurs et celui des maintenanciers. À Timbi Touni, c'est un homme, mais nous cherchons à recruter une femme.

Nous avons choisi de centrer la présentation sur l'outil plutôt que sur les retombées économiques, mais il y a bien des emplois créés. Cependant nous rencontrons des difficultés, notamment la réticence des usagers à payer à l'avance.

L'élément clé de la réussite est la confiance. Abdoulaye et moi sommes originaires de cette commune. Lorsque les proches des responsables paient, les autres suivent.

De plus, à Timbi Touni, personne ne réalise de forage individuel. Tout le monde s'alimente via le réseau public, car le service est disponible et fiable. La pression est excellente, même au troisième étage des bâtiments. Le problème actuel est plutôt le délai d'attente (trois à quatre mois) pour obtenir un raccordement, face à l'explosion de la demande, ce qui crée parfois des tensions.

4) Dans les présentations précédentes, la question des équipements endommagés est revenue souvent (Électriciens Sans Frontières et votre mention d'une pompe coûteuse). Que s'est-il passé exactement ? La commune de Foubou est équipée d'un paratonnerre ; qu'en est-il chez vous ? Le paratonnerre a-t-il dysfonctionné ? Comment remédier à cela pour éviter des ruptures de service dans les zones où les caisses de l'unité de gestion ne permettent pas un remplacement immédiat ?

C'est un projet que nous connaissons bien pour l'avoir accompagné via l'Association des Guinéens de France. Pour le paratonnerre, je dis souvent en plaisantant que c'est l'équipement le plus difficile à tester : l'entreprise l'installe, mais on ne peut pas vérifier son efficacité en direct. Dans notre zone, certains équipements grillent parfois malgré sa présence. En revanche, la pompe a tenu le coup. Je n'ai pas de solution miracle et je suis preneur de retours d'expérience de la salle.

5) Le réservoir est-il loin du forage ?

Dans un cas, il est situé à 400 mètres (Pellel Bantan) et, dans l'autre, à 1,5 km (Timbi Touni), juste à côté d'un pylône de téléphonie lui-même équipé d'un paratonnerre.

6) L'arrêt lorsque le réservoir est plein se fait-il par pressostat ou par flotteur électrique ?

Par pressostat, donc de manière automatique.

C'est une bonne chose, car les flotteurs électriques installés sur de longues lignes (plus de 500 mètres) font office d'antenne et attirent la foudre, ce qui endommage les installations.

Ce sont les parafoudres (les fusibles) qui grillent pour protéger l'installation, et non le paratonnerre lui-même. Ces équipements de protection fonctionnent parfois, et parfois non. Lorsqu'ils reçoivent la foudre, ils grillent en remplissant leur rôle et doivent être remplacés. Cela demande un investissement constant. La seule solution est d'avoir une gestion financière efficiente afin de constituer une trésorerie de réserve, car ces équipements sont, par définition, destinés à être remplacés un jour.

7) Vous avez indiqué que le prix de l'eau était fixé par l'État. Cela signifie-t-il que vos réserves pour le renouvellement du matériel proviennent uniquement des frais de raccordement ? Le tarif fixé par l'État est-il vraiment suffisant pour couvrir ces charges ?

C'est l'inverse. Les frais d'accès (300 €) servent exclusivement à financer le matériel initial du raccordement : le génie civil de la borne-fontaine, le compteur, la plomberie, le robinet et le tuyau de diamètre 32 qui rejoint le réseau principal. Il s'agit d'une moyenne calculée.

La trésorerie destinée à la maintenance et au renouvellement provient uniquement de la vente de l'eau au volume. Oui, le tarif fixé par l'État est suffisant, à une seule condition : que le service soit parfaitement géré. Nous avons refusé d'appliquer un prix différent du tarif national pour des raisons de simplicité et d'acceptabilité sociale. S'adosser au tarif de l'État nous facilite la vie.

8) Félicitations pour cette présentation qui complète celle du Togo. On voit bien que les modèles de gouvernance dépendent des territoires et des coutumes. L'outil numérique est excellent et la connexion mobile règle la question de l'accès. L'enjeu se situe plutôt au niveau du coût réel. Le prix fixé par l'État (l'équivalent de 500 francs CFA, comme au Togo) est un tarif social subventionné ; il ne reflète pas le coût complet. À l'avenir, avec la croissance démographique, l'augmentation de la consommation et le besoin accru de potabilisation, les coûts vont augmenter. Avez-vous anticipé, à court ou moyen terme, cette nécessaire évolution des modèles tarifaires ?

Il faut distinguer deux types de coûts. D'abord, le coût du raccordement initial (300 € en moyenne). Il n'est pas subventionné, mais repose sur un principe de péréquation et de solidarité interne : une famille située à 5 mètres du réseau paie le même prix qu'une famille située à 400 mètres, alors que le coût réel pour cette dernière est bien plus élevé.

Ensuite, concernant le service de l'eau, si les habitants s'abonnent massivement et délaissent les forages privés (qui leur coûtent très cher en maintenance à cause de mauvaises installations), c'est parce que notre service public est continu, de qualité et offre une excellente pression.

Pour répondre précisément sur le prix de l'eau, lorsque nous répondons à des appels à projets (comme ceux de la Métropole de Lyon), nous intégrons systématiquement une étude de rentabilité de l'investissement sur le volet exploitation. Dans certaines localités, cette étude montre que le coût réel d'équilibre est supérieur au tarif fixé par le SNAPE (Service national des points d'eau). Dans ce cas, nous ouvrons une discussion avec la collectivité et le SNAPE afin de demander une dérogation tarifaire (par exemple, passer de 5 000 à 8 000 francs guinéens par mètre cube). Si la viabilité financière de l'infrastructure est clairement démontrée, le SNAPE accorde cette dérogation. Nous l'avons déjà obtenue dans plusieurs localités.

